

Obligations des clubs – Championnat Régionaux Seniors Futsal – Saison 2021/2022

	Article 9		Statut des éducateurs	Statut de l'arbitrage*	Installations sportives
	Engagement en CPDL Futsal	Engagement équipe réserve Futsal en Championnat			
Régional 1 Futsal	Oui	Oui	Certificat Futsal Base	Un arbitre	Niveau Futsal 3 (recommandé 2)
Régional 2 Futsal	Oui	Oui	∅	Un arbitre	Niveau Futsal 3

* Information indicative : l'obligation en nombre d'arbitre dépend de l'équipe première du club (se reporter à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage)